



LETTRE OUVERTE

Madame la Présidente du Haut Conseil du Travail Social,
Monsieur le Président de l'Association des Départements de France,
Mesdames, Messieurs,

Le 23 février 2017, le Haut Conseil du Travail Social -H.C.T.S.- a adopté une définition du Travail Social, confirmée par le **Décret n° 2017-877 du 6 mai 2017** qui précise :

« Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. »

« ... Il s'appuie sur des principes éthiques et déontologiques... »

« ... Le travail social s'exerce dans le cadre des principes de solidarité, de justice sociale et prend en considération la diversité des personnes bénéficiant d'un accompagnement social. »

Au vu des propos tenus par Madame BOUTIN, la CGT constate que :

Le 26 avril 2017, Madame Christine Boutin, représentante au HCTS pour l'Assemblée des Départements de France, annonce dans l'entre-deux tours, voter pour une candidate qui entend :

« ... mettre en œuvre une véritable politique nataliste, réservée aux familles françaises... »

ou

« ... réaliser des économies en supprimant l'aide médicale d'État... »

mais encore :

« ... réserver prioritairement aux Français l'attribution du logement social... »

Ces orientations politiques sont en totale contradiction avec les principes et les valeurs qui fondent le Travail Social, affirmés dans la définition.

Aussi, nous demandons à l'Assemblée des Départements de France, en tant que chef de file de l'action sociale, de nommer un.e représentant.e au Haut Conseil de Travail Social, respectant les principes républicains de solidarité et de justice sociale.

Fait à Montreuil, le 30 mai 2017